Voir la version en ligne Cliquer ici pour éditer









Communiqué de l'intersyndicale des Prestataires de santé à domicile (PSAD) et de la FFAAIR

Manifestation des Prestataires de santé à domicile et de la FFAAIR ce matin à Paris : une mobilisation unique en 50 ans !

Paris, le 22 septembre 2016

Patients, dirigeants et salariés des associations et entreprises prestataires de santé à domicile et pharmaciens d'officines ont été très nombreux à se mobiliser ce jeudi 22 septembre sur la Place Saint Augustin (Paris 8^e), aux côtés d'un cortège de plus de 100 véhicules utilisés par les PSAD (Prestataire

de Santé à Domicile) lors de leurs visites aux domiciles des patients, pour manifester leur soutien et leur attachement à la santé à domicile.

Poursuivant sa mobilisation contre le projet de baisses massives et brutales des tarifs des prestations et dispositifs médicaux associés, c'est tout le secteur de la santé à domicile qui a montré, par cette manifestation, sa grande détermination à défendre l'avenir de la prise en charge à domicile. De leur côté, près de 200 parlementaires ont saisi la ministre de la Santé à ce sujet. Aucune proposition alternative concrète n'a encore été formulée à cette heure par les pouvoirs publics. Les manifestants ont dénoncé

- La remise en cause d'une prise en charge de qualité à domicile et la nonprise en compte de la voix des patients dans l'avis de projet du 5 août 2016
- Plus globalement, les conséquences majeures d'une régulation uniquement par le prix qui est profondément incompatible avec le modèle de service des PSAD, lls ont rappelé :
- L'importance du métier de PSAD, au service des malades chroniques, des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées ;
- Les propositions qui ont été faites par le secteur, qui sont porteuses d'efficience et d'économies substantielles pour le système et qui méritent d'être réellement étudiées lls ont également demandé officiellement que la Santé à domicile soit considérée comme une priorité de santé. Ils réclament qu'un travail volontariste soit engagé avec le ministère de la santé pour consolider le statut de PSAD au service des patients et que la négociation entamée avec les cabinets santé et économie, et avec le CEPS, puisse enfin aboutir à un accord acceptable par l'ensemble des parties.

A l'issue de cette manifestation, l'Intersyndicale des prestataires de santé à domicile (SYNALAM et SYNAPSAD - regroupés au sein de la Fédération des PSAD - SNADOM, UNPDM et UPSADI) et la représentante de la Fédération des insuffisants respiratoires (FFAAIR) ont officiellement déposé la pétition et les 15 000 signatures qu'elle a recueillies à l'Elysée, à l'attention de M. François HOLLANDE.

L'Intersyndicale des PSAD et les associations de patients entendent bien rester mobilisées, tant que les pouvoirs publics ne leur apporteront pas la garantie sur l'avenir de la Santé à domicile. Celle-ci ne doit pas être considérée comme une simple variable d'ajustement des dépenses de santé car elle est avant tout au service du virage ambulatoire voulu par le gouvernement.

Contacts presse:

- · FEDERATION DES PSAD : Jean-Philippe ALOSI 06 80 40 65 10
- · SNADOM: Fanny FAUGERON-KIMHI 06 12 31 15 49
- · UNPDM: Thierry TRUSCHEL 03 88 82 44 99
- · UPSADI: Jean-Louis BLANCHOU 06 19 72 68 94

Suivez la mobilisation sur Facebook!

A propos des Prestations de santé à domicile

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) et les pharmaciens d'officine mettent en œuvre des traitements et dispositifs médicaux complexes au domicile de plus d'un million et demi de patients en France, dans les domaines de l'assistance respiratoire, de la perfusion, de la nutrition clinique, de l'insulinothérapie, de l'orthopédie et du maintien à domicile de malades chroniques, de personnes âgées et de personnes handicapées. Ils représentent une véritable alternative à l'hospitalisation et une réelle opportunité pour les patients d'être soignés sur leur lieu de vie. 60 000 salariés travaillent pour plus de 800 associations, entreprises prestataires ainsi que pour les pharmacies d'officine professionnels du maintien à domicile, réparties sur toute la France. Ces acteurs du domicile créent chaque année plusieurs milliers d'emplois pérennes et non délocalisables sur l'ensemble du territoire national.

A propos de l'avis de projet du CEPS : éléments clés

- · Publié le 5 août sans négociation préalable ;
- · Laissant jusqu'au 5 septembre pour formuler des remarques ;
- · Prévoyant la baisse du tarif de remboursement de plus de 250 produits ou prestations dans les domaines de l'auto-surveillance glycémique, l'auto-traitement du diabète, l'apnée du sommeil, la prévention d'escarres, la nutrition orale, la nutrition entérale, la stomie, les troubles de la continence et les chaussures orthopédiques ;
- · Représentant un impact total (estimée sur la base de quantités 2015 remboursées) de 200 Millions d'Euros.

